

Demande de crédit d'étude pour le projet de transformation du stade de Pierre-de-Coubertin

Projet Métamorphose

Préavis N° 2023 / 71

Lausanne, le 21 décembre 2023

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Le projet de transformation du stade de Pierre-de-Coubertin initié en 2016 se concrétise. Les études de faisabilité reprises en 2022 ont permis de consolider le projet lauréat du concours jugé en 2016 et de stabiliser les orientations programmatiques. Il est désormais possible d'envisager un projet de stade de 12'000 places fixes respectueux de l'environnement et du site.

Le projet répond aux besoins des usagers actuels du sud de la ville (clubs et pratiques sportives non encadrées) et propose un équipement en mesure d'accueillir des événements sportifs et des manifestations populaires. Cette infrastructure permettra de remplacer le stade de la Pontaise qui laissera place à un quartier durable, 3^e étape de la transformation des Plaines-du-Loup.

Un avant-projet permettant de préciser le programme, l'implantation de l'ouvrage, ses caractéristiques architecturales et ses aménagements extérieurs a été réalisé. Afin de poursuivre le projet et in fine de consolider son financement, la Municipalité sollicite le Conseil communal pour qu'un crédit d'étude complémentaire nécessaire à la finalisation des études soit octroyé.

Le présent préavis participe à la mise en œuvre des objectifs suivants du programme de législature :

1. Un développement urbain & des logements de qualité
8. Du sport pour toutes & tous

2. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite de votre Conseil l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 4'400'000.- (TTC) pour la poursuite des études de transformation du stade de Pierre-de-Coubertin.

Le préavis N° 2014/41¹ a permis de mener à bien une phase d'études préalable, l'organisation d'un concours d'architecture, d'ingénierie et de paysage, des études de variantes et la conduite d'un avant-projet ainsi que la préparation d'un plan d'affectation et des études environnementales associées.

Pour poursuivre les études, il est nécessaire de mobiliser un crédit d'étude complémentaire, objet du présent préavis. Ces études permettront de déterminer le coût du projet avant de soumettre au Conseil communal un préavis de demande de crédit d'ouvrage.

¹ Préavis N° 2014/41 du 17 juillet 2014 « Métamorphose – Stade Pierre-de-Coubertin – Demande de crédit pour l'organisation d'un concours d'architecture et pour les études de projet d'ouvrage ».

3. Préambule

Ce préavis fait suite au préavis N° 2014/41 qui a permis de solliciter les crédits pour l'organisation d'un concours d'architecture, visant à construire un ouvrage comportant 6'000 places fixes et 6'000 places provisoires, ainsi que les crédits pour l'étude du projet lauréat.

En 2016, le lauréat du concours, a proposé la construction d'un stade offrant la capacité souhaitée dans le cahier des charges avec une couverture amovible de la tribune. Dans ses recommandations, le jury insistait en particulier sur la proposition de déplacer légèrement le stade vers le nord permettant de préserver et valoriser les rives du lac, ainsi que sur la création d'un parvis d'entrée pertinent à l'échelle du site. Le projet reposait sur l'implantation provisoire de la moitié des places. Cette contrainte a été prise en compte dans les études y compris en analysant les répercussions économiques et logistiques liées au montage et démontage de ces installations. La location et la manutention de tribunes provisoires, ainsi que l'installation de la couverture, ont été devisées à CHF 1.53 millions/an, uniquement pour l'accueil du meeting Athletissima. La durée de montage/démontage est estimée à entre deux et trois mois, rendant impossible les usages récréatifs et sportifs alentours.

En 2022, de nouvelles variantes ont été étudiées et ont permis de supprimer la plupart des coûts ponctuels des installations liés à des manifestations sportives d'ampleur. Une solution proposant un ouvrage d'environ 12'000 places fixes est l'objet du présent préavis.

4. Projet de transformation du stade Pierre-de-Coubertin

4.1 Avenir du site et du stade de la Pontaise

La transformation du stade Pierre-de-Coubertin s'inscrit dans le cadre du projet Métamorphose et doit permettre de conserver une infrastructure d'importance pour l'athlétisme pour remplacer le stade de la Pontaise, d'une part en raison de sa vétusté et d'un usage compliqué, d'autre part en raison du développement souhaité du quartier des Plaines-du-Loup, appelé à accueillir de nouveaux habitants-emplois.

Pour bien cerner les enjeux relatifs au stade de la Pontaise, à son avenir et au développement des Plaines-du-Loup, il convient de rappeler quelques éléments de contexte.

Lorsque la Municipalité, à partir de 2006, commence à imaginer le projet Métamorphose et l'avenir des Plaines-du-Loup, elle postule dès le départ la démolition du stade de la Pontaise et son remplacement par un quartier durable principalement dévolu à l'habitat sur l'ensemble du plateau des Plaines-du-Loup.

Sur le plan sportif, il convient aussi de remplacer une installation vieillissante, mal adaptée pour les matchs de football et nécessitant beaucoup de prouesses pour y accueillir chaque année le meeting Athletissima. Depuis des années, des investissements réguliers doivent être consentis pour l'entretien et le maintien à niveau d'un ouvrage fortement dégradé en assurant le minimum des équipements nécessaires pour accueillir un meeting de la Diamond League.

Du point de vue urbanistique, il est décidé d'urbaniser le secteur, de répondre ainsi à la demande importante de logements à Lausanne et de déplacer les infrastructures sportives (stade de football et athlétisme), initialement sur les terrains des Près-de-Vidy et de la Tuilière puis finalement sur le site de la Tuilière pour le football et dans l'enceinte de Courbertin rénovée et agrandie – objet du présent préavis –, pour l'athlétisme.

Financièrement, la valorisation foncière des terrains, par les rentes de droit de superficie, permet dans la durée d'assurer le financement de ces infrastructures tout en répondant aux besoins de la population, avec la création de milliers de nouveaux logements pour toutes les catégories sociales.

Par la suite, toutes les planifications urbanistiques successives, découlant de décisions politiques communales et cantonales, ont confirmé cette orientation et la démolition du stade de la Pontaise. On peut notamment citer le plan directeur cantonal et le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) 2012 qui déploient un concept d'urbanisation qui repose sur

la densification du site. Il en va de même du Plan directeur localisé, voté par le Conseil communal, qui fixe les orientations de développement des Plaines-du-Loup et qui prévoit explicitement la démolition du stade.

Ces orientations ont aussi été confirmées en votation populaire en 2009, avec le refus par 56% du corps électoral, de l'initiative « deux stades au nord ».

La faible valeur d'usage du stade vient encore renforcer la cohérence du projet et des décisions politiques successives prises quant à l'avenir des Plaines-du-Loup.

Depuis la construction du stade de la Tuilière, le stade de la Pontaise ne remplit plus sa première vocation, à savoir accueillir des matchs de football de haut niveau ; l'accueil actuel des matchs du Stade Lausanne Ouchy (SLO), dans un stade par ailleurs surdimensionné, demeurant provisoire. Le stade n'accueille en outre que très rarement des concerts d'ampleur.

Enfin, pour ce qui est de l'athlétisme, le maintien d'un stade aussi grand, pour une seule manifestation internationale par année n'a pas de sens, d'autant plus que le site de Couberlin, site historique du meeting Athletissima, proposera une alternative bien mieux adaptée. La réalisation d'un anneau d'athlétisme au nord, prévu à la Tuilière, permettra par ailleurs aux sportifs amateurs, aux clubs et aux écoles de poursuivre de bénéficier d'un équipement adapté au nord de Lausanne.

Demeure le débat sur la protection du patrimoine. Le stade de la Pontaise dispose aujourd'hui d'une note *3* au recensement architectural (RA) et a subi tout au long de son histoire de nombreuses transformations qui ont altéré ses qualités initiales. Rien n'interdit donc aujourd'hui qu'il puisse être démoli ou profondément transformé.

La Municipalité travaille ainsi aujourd'hui sur deux familles de variantes quant à l'avenir du site du stade la Pontaise. Les deux s'inscrivent dans la continuité des décisions prises et confirment la volonté d'urbaniser le site et de poursuivre le développement des Plaines-du-Loup qui doit permettre au total, sur les quatre plans de quartier prévus, d'accueillir 3'500 nouveaux logements pour un total de 10'000 à 11'000 nouveaux habitant-e-s-emplois. Elles sont également l'une et l'autre incompatibles avec une inscription à l'inventaire souhaitées par certains milieux de protection du patrimoine.

La première variante d'urbanisation consiste à démolir le stade et à conserver le portique d'entrée comme marque historique. Elle permet d'offrir de la souplesse dans l'urbanisation aussi bien s'agissant du bâti que des espaces publics et verts. Elle s'inscrit dans la continuité des décisions prises et des études déjà menées.

La seconde variante consisterait à garder tout ou partie du stade mais à reconverter l'ouvrage pour y insérer des logements, des activités, voire un établissement scolaire, la pelouse offrant quant à elle des possibilités d'espaces publics ou d'activités sportives. L'intention serait alors de pouvoir conserver certaines qualités patrimoniales de l'ouvrage tout en le transformant pour lui redonner une « valeur d'usage » à travers une programmation et une intégration répondant aux besoins de la ville et du quartier, en s'inspirant notamment de réalisations ou projets de reconversion d'ouvrages sportifs réalisés ou imaginés ailleurs dans le monde.

Des études techniques et urbanistiques sont aujourd'hui en cours pour s'assurer de la pertinence et surtout de la faisabilité technique et financière d'un tel projet. Le défi consiste à pouvoir concilier des exigences patrimoniales avec une ouverture sur le quartier ainsi qu'une bonne qualité programmatique et d'urbanisation sur un objet architectural qui devrait alors pouvoir jouer un rôle emblématique.

Ces différentes variantes sont aujourd'hui en cours d'examen et suivront les étapes de développement de projets et démocratiques habituelles : plan de quartier, définition programmatique, appel à investisseurs puis concours et enfin octroi de droits distincts et permanents de superficie, réalisation, etc.

4.2 Une infrastructure sportive moderne pour toutes et tous

La transformation du stade Pierre-de-Coubertin offrira à Lausanne, Capitale Olympique et hôte de compétitions sportives majeures, un équipement de grande qualité ouvert à toutes et à tous, véritable hub sportif où se mêlent sport populaire et de haut-niveau. Le stade répondra autant aux exigences sportives internationales, qu'aux clubs résidents et aux sportifs amateurs exerçant une pratique libre tout au long de l'année.

Le projet représente également une opportunité pour les nombreuses manifestations sportives existantes au sud de la ville de bénéficier d'une nouvelle infrastructure moderne (20km de Lausanne, Lausanne Marathon, Triathlon de Lausanne, etc.). Les grands événements sportifs organisés dans ce cadre d'exception à proximité du lac et à deux pas du siège du Comité International Olympique (CIO) contribueront au rayonnement régional, national et international de la Ville. Lausanne renforcera ainsi son image de Ville sportive et sa position dans l'accueil d'événements et de compétitions majeures, tant au niveau suisse qu'au niveau international. Des compétitions d'athlétisme de rang européen sont envisagées.

A l'échelon cantonal, le stade jouera également un rôle important dans le développement du sport. Il permettra de développer la pratique de l'athlétisme en phase avec la politique sportive cantonale. Il pourrait notamment trouver une place dans la stratégie cantonale de subventionnement aux infrastructures sportives régionales.

Cette vitrine jouera un effet d'entraînement sur le mouvement sportif et sur la diffusion de ces pratiques qui concourent au bien-être de toutes et tous.

4.3 Un stade optimisé de 12'000 places fixes

Les études de faisabilité de différentes variantes de stade intégrant des infrastructures provisoires ont mené à la conclusion de l'incompatibilité d'une solution reposant sur des infrastructures provisoires et amovibles sur le site.

En novembre 2022, une variante alternative a été envisagée. Elle vise une réorientation de l'assiette du stade pour optimiser l'implantation dans le site et améliorer l'intégration paysagère. Précisément, l'infrastructure s'éloigne des rives du lac et s'intègre en grande partie dans une butte paysagère et végétalisée permettant de limiter l'impact environnemental de l'infrastructure.

Cette solution propose une transformation du stade Pierre-de-Coubertin en une infrastructure de 12'000 places fixes dont 4'400 dans une tribune principale située à l'ouest du site. Le reste des gradins se déploie autour du stade. Le talus actuel sera repris et rehaussé d'environ un mètre permettant ainsi l'accueil d'environ 7'600 spectateurs. L'abandon du concept de tribunes provisoires permet de supprimer les coûts annuels de location, de montage et de démontage. Il demeurera néanmoins des coûts liés à l'organisation de grands événements (notamment sécurisation du site et sanitaires provisoires).

4.4 Tribune principale : programme et affectations

La tribune principale est l'élément bâti prépondérant du stade. Ses locaux répondent prioritairement aux besoins d'une utilisation quotidienne des clubs (athlétisme, rugby, football, tir à l'arc et hockey sur gazon, etc.) tout en pouvant accueillir des événements majeurs. La tribune comporte environ 4'000 m² de surface utile de plancher avec notamment des vestiaires, des locaux de stockage et de rangement, des surfaces administratives pour les clubs ainsi qu'une salle modulaire. Des équipements sportifs intérieurs (pistes d'échauffement, salle de musculation, soins et infirmerie) sont également envisagés.

Ces installations répondront à la fois aux besoins des clubs et à l'accueil de manifestations sportives : meeting Athletissima (Diamond League), championnats suisses et internationaux d'athlétisme (European Championships, CIO qualifiers), courses populaires (20km de Lausanne, Lausanne Marathon, etc.), événements régionaux, etc.

Le programme de la tribune accompagnera tant la pratique sportive de loisirs que le sport de haut-niveau et offrira les conditions nécessaires à l'accompagnement de l'éclosion de talents. En ce sens, le stade constituera un équipement incontournable à l'échelon régional et cantonal.

Les locaux offriront une infrastructure vivante tout au long de l'année. La conjugaison de ces programmes permettra d'affirmer un pôle sportif au bord du lac.

4.5 Intégration au site et construction durable

Pour favoriser une implantation en harmonie avec le site et ses usages récréatifs, la tribune principale et sa toiture font l'objet d'un traitement architectural remarquable. La partie ouest du stade constitue une transition largement végétalisée vers l'espace fair-play. L'importante arborisation prévue permettra une intégration optimale de la tribune. Grâce à un système de rampes et d'escaliers, les différents niveaux du stade seront accessibles depuis le parvis nord et les rives du lac favorisant ainsi les liaisons et les ouvertures sur le grand paysage.

Le choix architectural d'une toiture innovante dotée d'une structure mixte bois-acier permet de réduire le volume de matériaux utilisés et donc d'optimiser l'intégration paysagère de l'ouvrage.

La toiture sera entièrement recouverte de panneaux photovoltaïques.

L'ouvrage répondra à des objectifs de durabilité ambitieux en termes constructifs et de consommation énergétique. La réduction des impacts environnementaux des matériaux de construction est visée, notamment en privilégiant l'utilisation du bois. Ainsi, le recours à l'acier se concentre strictement sur certains aspects structurels qui permettent de limiter les volumes de matériaux et donc d'apporter des solutions optimales d'intégration paysagère.

Les installations techniques envisagées permettront de limiter les consommations énergétiques. Les Services industriels de Lausanne (SIL) accompagneront le projet en conduisant les études, la mise en œuvre et l'exploitation d'une production de chaleur via un contrat interne d'approvisionnement thermique. Le stade sera approvisionné uniquement avec des énergies renouvelables. Par ailleurs, la société SI-REN implantera et exploitera les panneaux photovoltaïques de la toiture. L'implication de ces deux partenaires permettra l'atteinte d'un haut niveau de performance en matière d'efficacité énergétique. Enfin, un soin particulier sera apporté à l'éclairage afin de tenir compte des différentes utilisations du site.

4.6 Aménagements extérieurs et paysagers

L'implantation du stade offre des infrastructures intégrées et des synergies avec les espaces paysagers alentours. Ces améliorations sont rendues possibles par la réorientation de l'assiette du stade, son éloignement aux rives, l'amélioration de l'intégration paysagère de la butte et un concept architectural ouvert sur les espaces alentours et en relation avec le lac. Les interventions envisagées pour favoriser l'intégration de l'équipement portent sur un secteur qui va bien au-delà de la stricte assiette de l'ouvrage et embrasse un vaste périmètre qui s'étend de l'allée du Bornan à l'est au chemin des Ruines-Romaines à l'ouest.

Tout au long de l'année, l'accès libre au stade sera garanti en journée pour les sportifs exerçant une pratique libre. A l'Ouest, l'espace « Fair-play » bénéficiera des infrastructures de la tribune principale (vestiaires, sanitaires, buvette, salle modulaire). A l'Est du stade, du côté des terrains de foot et de hockey sur gazon existants, une piste d'échauffement d'athlétisme (deux couloirs comme actuellement à la Pontaise) sera aménagée sur un des terrains de foot et la dimension du terrain revue en conséquence pour les besoins des juniors. Cette piste d'échauffement répondra aux besoins du meeting Athletissima et du Stade-Lausanne Athlétisme (juniors).

Près de 450 sujets végétaux seront implantés dans le site offrant ainsi un visage nouveau au secteur et permettant de compenser la suppression du cordon boisé nécessaire à la construction de la tribune principale (286 sujets végétaux). Le concept paysager prévu permettra d'offrir des qualités écosystémiques et de structuration du grand paysage répondant aux exigences de la nouvelle loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP)². Sur la base d'un inventaire des arbres existants, le bureau d'architecte paysagiste intégrera les compensations nécessaires dans une trame verte permettant une requa-

² Projet de loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPnp).

lification des continuités paysagères et biologiques des rives du lac. Par ailleurs, si nécessaire, la différence entre la valeur à compenser et celle des arbres effectivement plantés sera versée au fonds des arbres. L'intégration de nichoirs pour différentes espèces sera également possible pour maximiser les potentiels d'habitat pour la faune au sein du parc.

La refonte des aménagements extérieurs du site réduira l'imperméabilité des sols. Les infrastructures routières alentours seront restreintes en diminuant les largeurs de chaussée et en supprimant certains tronçons. Les cheminements de mobilité active (piétons et vélos) seront améliorés et certains parcours optimisés pour fluidifier les déplacements aux alentours du stade. Le stationnement automobile situé aujourd'hui au nord du stade actuel sera supprimé.

4.7 Processus et coordination

Le stade comporte environ 4'000 m² de surface utile de plancher sis sous la tribune principale. L'élaboration d'un plan d'affectation (PA) est nécessaire car la surface de plancher déterminante (SPd) actuellement autorisée sur le site est de 800 m². La solution d'un plan d'affectation valant permis de construire (article 28 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC)) est privilégiée afin d'optimiser le processus de développement. Cette solution conjugue les deux procédures et nécessite d'élaborer un projet de construction complet en parallèle de la procédure de PA (l'ensemble du dossier étant soumis à l'adoption du Conseil communal, puis à l'approbation du Canton). Selon la planification actuelle, cette solution permet d'envisager une mise en service du stade en 2028-2029.

Le projet s'appuie sur une coordination étroite avec les futur-e-s utilisateurs-trices, en particulier les clubs d'athlétisme dont le Stade-Lausanne Athlétisme qui utilise le stade Pierre-de-Coubertin et dont le fonctionnement sera fortement modifié pendant la phase de travaux. Des discussions sont en cours avec le club du Lausanne-Sports Athlétisme basé au stade de la Pontaise. Des collaborations entre les deux clubs existent déjà et le partage des infrastructures de la Pontaise pendant les travaux est une solution envisagée. D'autres modalités doivent encore être trouvées pour l'organisation de manifestations d'envergure (revenus principaux des clubs). La Ville suit les discussions et un accompagnement des deux clubs est en place avec des rencontres régulières. Les organisateurs des diverses manifestations qui pourraient utiliser le stade sont ou seront également associés (meeting Athletissima, 20 km de Lausanne, Swiss Athletics, European athletics, etc.).

4.8 Crédits d'étude

Le préavis N° 2014/41 qui a permis le financement des études jusqu'à présent dispose d'un solde de CHF 4'500.- montants engagés compris.

Pour financer la poursuite des études de transformation du stade de Coubertin, un crédit d'étude complémentaire de CHF 4'400'000.- (TTC) est sollicité. Ce crédit se répartit en trois phases : projet de l'ouvrage, mise à l'enquête et appel d'offres.

Les crédits d'étude concernant les installations de production de chaleur et de production photovoltaïque ne sont pas compris dans ce crédit d'étude. Ils sont pris en charge par les SIL dans le cadre d'un fond alloué via le préavis N° 2021/32 pour la production de chaleur et le budget propre de SIREN S.A. pour ce qui concerne la production photovoltaïque.

Un crédit de réalisation sera par la suite soumis au Conseil communal. Il reposera sur un devis stabilisé.

5. Impact sur le climat et le développement durable

La transformation du stade de Pierre-de-Coubertin permettra de déplacer des utilisations et par conséquent de libérer les surfaces occupées aujourd'hui par le stade de la Pontaise et permettre la mise en œuvre de la 3^e étape de l'écoquartier des Plaines-du-Loup qui répond aux objectifs ambitieux de densifier la ville vers l'intérieur et d'offrir des logements abordables à la population. La densification des agglomérations urbaines à l'intérieur du tissu

urbanisé et le long des axes de transport est un des principaux leviers pour atteindre un développement urbain durable et particulièrement pour limiter le mitage du territoire, réduire les déplacements individuels motorisés et préserver les terres agricoles.

Sur le site du stade Pierre-de-Coubertin, la nouvelle infrastructure mutualisée et ouverte au grand public durant toute l'année répond à des objectifs de durabilité ambitieux en termes constructifs et de consommation énergétique. L'implication des SIL et de SIREN S.A. permettra d'accompagner la mise en œuvre de ces objectifs. Les emprises routières alentours seront diminuées et le stationnement situé au nord du stade sera supprimé. L'accès en transport public sera favorisé et les cheminements de mobilité active sur le site seront améliorés.

Les abords du stade seront végétalisés, ce qui permettra de renforcer les continuités paysagères et biologiques actuelles des rives du lac. Les compensations supplémentaires nécessaires seront effectuées hors du site mais à proximité immédiate selon le calcul de l'impact au patrimoine arboré qui sera effectué au moment de la dépose de la demande de permis de construire.

6. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

La thématique de l'accessibilité des personnes en situation de handicap est prise en compte dans les aménagements prévus. Les accès au stade et les aménagements extérieurs garantiront une bonne circulation des personnes en situation de handicap et la tribune principale sera équipée d'ascenseurs. La possibilité d'accueillir des compétitions handisport, notamment dans le cadre d'Athletissima ou des compétitions de moindre importance est aussi considérée dans les aménagements prévus.

7. Aspects financiers

7.1 Incidences sur le budget d'investissement

Un crédit d'étude de CHF 3.2 millions est actuellement inscrit au plan des investissements. Il devra être augmenté lors de la prochaine mise à jour du plan. L'écart entre le montant planifié et celui nécessaire s'explique par une augmentation du coût de l'ouvrage liée à un élargissement du périmètre, à une précision du projet et à l'évolution de la conjoncture économique. Le dépassement de CHF 1.2 millions sera compensé lors de la prochaine mise à jour du plan des investissements.

(en milliers de CHF)	2'024	2'025	2'026	2'027	2'028	Total
Crédit d'étude complémentaire - META	1'400	1'800	1'200	0	0	4'400
Total net	1'400	1'800	1'200	0	0	4'400

Tableau 1 : Tableau des investissements annuels

Les études complémentaires permettront de déterminer le coût de l'ouvrage et de solliciter des financements externes (Confédération, selon la loi sur l'encouragement du sport et de l'activité physique (LESp), article 5 alinéa 2 et Canton selon la loi sur l'éducation physique et le sport (LEPS), articles 27 et 28) qui seront intégrés dans le préavis de demande de crédit d'ouvrage. Ces sources de financement externes ne pouvant pas encore être formellement stabilisées, il est prématuré de les inscrire au tableau des investissements annuels ci-dessus.

7.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

7.2.1 Charges d'intérêts

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 1.5%, les intérêts théoriques moyens engendrés par le crédit d'investissement de CHF 4'400'000.- s'élèvent à environ CHF 36'300.- par an, à compter de l'année 2024.

7.2.2 Charges d'amortissement

Sur la base de la durée d'amortissement retenue, cinq ans, les charges d'amortissement s'élèvent à environ CHF 880'000.- par an. En fonction de la planification actuelle retenue, les amortissements devraient être réalisés à partir de l'année 2024.

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
Personnel suppl. (en EPT)							
(en milliers de CHF)							
Charges de personnel							0.0
Charges d'exploitation							0.0
Charges d'intérêts	0.0	36.3	36.3	36.3	36.3	36.3	181.5
Amortissements	0.0	880.0	880.0	880.0	880.0	880.0	4'400.0
Total charges suppl.	0.0	916.3	916.3	916.3	916.3	916.3	4'581.5
Diminution de charges							0.0
Revenus - taxes de raccordement							0.0
Total net	0.0	916.3	916.3	916.3	916.3	916.3	4'581.5

Tableau 2 : Incidence des charges d'intérêts et des amortissements sur le budget de fonctionnement

8. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2023 / 71 de la Municipalité, du 21 décembre 2023 ;

où le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer un crédit d'études de CHF 4.4 millions dédié à la poursuite des études de transformation du stade de Pierre-de-Coubertin ;
2. d'amortir annuellement le crédit prévu sous conclusion 1 ci-dessus par le budget de la Direction de la culture et du développement urbain, Secrétariat général, projet Métamorphose ; rubrique 11.331 ;
3. de faire figurer les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous conclusion 1 ci-dessus sous la rubrique 11.390 du budget de la Direction de la culture et du développement urbain, Secrétariat général, projet Métamorphose.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter

Annexes : Plans et images du projet (provisoire)